

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire suppléant, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 mars 2011 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Roger Martel, Maire suppléant
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2011
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Explications données par le Maire suppléant sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 5.0 Administration
 - 5.1 Avis de motion – Règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement
 - 5.2 Annulation de constats d'infraction
 - 5.3 Dépôt du rapport financier 2010
 - 5.4 Vente d'immeubles pour non paiement de taxes
 - 5.5 Adoption – Règlement numéro SQ 02-2011 sur les systèmes d'alarme
 - 5.6 Demande d'assistance financière – MRC des Pays-d'en-Haut
- 6.0 Urbanisme
 - 6.1 P.I.I.A., Lot B-393, 44, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal

- 6.2 Adoption – Premier projet de règlement numéro 2010-558 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les dispositions relatives à la superficie et la hauteur des bâtiments accessoires et de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux haies
- 6.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2010-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier certaines normes applicables aux enseignes
- 6.4 Adoption – Projet de règlement numéro 2010-562 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 tel qu'amendé afin de modifier les demandes assujetties
- 6.5 Adoption – Projet de règlement numéro 2010-563 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'autoriser un nouveau matériau pour les toitures
- 6.6 Adoption – Premier projet de règlement numéro 2011-564 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les normes concernant les quais dans une zone commerciale
- 6.7 Adoption – Premier projet de règlement numéro 2011-565 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les normes concernant les cases de stationnement dans une zone commerciale

7.0 Correspondance

8.0 Deuxième période de questions

9.0 Autres sujets

10.0 Levée de la séance

2011-03-017 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-018 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2011 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 février 2011 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-019 3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 mars 2011 au montant de 289 949,84 \$ dont :

- 23 649,24 \$ sont des comptes à payer;
- 266 300,60 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUPPLÉANT SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **ADMINISTRATION**

Avis de motion

5.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ACCÈS AUX LACS ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2011-566 relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement.

2011-03-020 5.2 **ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION**

CONSIDÉRANT que les constats d'infraction # 610-2008-12 et # 610-2008-13 furent émis le 7 octobre 2008 concernant des infractions au règlement numéro 2006-507 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que les constats d'infraction # 610-2008-09, # 610-2008-10 et # 610-2008-11 furent émis le 7 octobre 2008 concernant des infractions au règlement numéro 2008-520;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la signature desdits constats, ceux-ci sont présumés délivrés et conséquemment la poursuite est entreprise;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ces dossiers;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ANNULE les constats d'infraction # 610-2008-09, # 610-2008-10, # 610-2008-11, # 610-2008-12 et # 610-2008-13.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

5.3 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2010**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la Trésorière dépose au Conseil, séance tenante, le rapport financier 2010 et le rapport du vérificateur externe. Ce rapport est transmis électroniquement au MAMROT et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2011-03-021

5.4 **VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT le document préparé par la trésorière, Madame Nadine Bonneau, en date du 18 mars 2011, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu :

QUE l'état préparé par la Trésorière et déposé auprès des membres du Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville d'Estérel est approuvé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19);

QUE lesdits immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 8 juin 2011, à partir de 10 h 00, dans la salle du Conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale;

QUE le directeur général, ou en son absence la trésorière, soit autorisé, lors de la vente pour taxes, à enchérir au nom de la Ville d'Estérel à partir du montant des taxes dues, afin que les immeubles qui n'auront pas preneur soient adjugés à la Ville d'Estérel;

QUE la trésorière soit autorisée à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-022 5.5 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-2011 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 février 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro SQ 02-2011 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro SQ 02-2011 sur les systèmes d'alarme.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-023 5.6 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – MRC DES PAYS-D'EN HAUT**

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT l'existence du fonds culture et patrimoine, du fonds de la ruralité ainsi que du fonds de soutien de territoires en difficulté au sein de cette même MRC;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) avec le soutien de la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel profite déjà des différents fonds énoncés ci-haut et qu'elle désire continuer de bénéficier de ces différents programmes de soutien aux municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la Ville d'Estérel veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville d'Estérel attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à présenter une demande de subvention au montant de 9 720 \$ pour et au nom de la Ville d'Estérel, auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la démarche MADA;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la Ville d'Estérel, pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

CRÉE un poste de responsable du dossier aîné au sein du Conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la Ville d'Estérel et qu'il désigne Monsieur Roger Martel comme conseiller au poste de responsable des questions aînés;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à poursuivre ou à entreprendre toute démarche nécessaire à l'obtention de subventions relativement aux fonds de ruralité, de culture et patrimoine ou encore au fonds de soutien aux municipalités en difficulté.

Adoptée à l'unanimité

6.0 **URBANISME**

2011-03-024

6.1 **P.I.I.A., LOT B-393, 44, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 17 mars 2011;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux de construction d'un nouveau bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme :

- les documents préparés par Monsieur Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, montrant le plan et le certificat d'implantation du nouveau bâtiment principal ainsi que la superficie, la largeur et la profondeur du projet (en date du 16 février 2011);
- les documents illustrant les échantillons des matériaux de construction extérieur et les dépliants des fenêtres, portes et portes de garages (en date du 10 mars 2011);
- les documents dessinés par Danylo Yeryomin, de la firme Dayerdesign, illustrant le plan de construction en 13 pages (en date du 10 mars 2011);

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement de P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro 2011-03-03 afin de recommander l'acceptation de la demande aux conditions suivantes :

- un dépôt exigible pour l'obtention d'un permis d'abattage d'arbres de 10 000 \$ doit être effectué en argent ou chèque certifié à l'ordre de la Ville d'Estérel aux fins de garantir que le déboisement qui sera fait, en vue et aux fins d'un nouveau bâtiment principal, est conforme à l'article 6.6 du règlement de P.I.I.A. n° 2006-496 et ses amendements;
- une installation de clôture de type «clôture à neige» devra être installée à 7 mètres des fondations de la future résidence.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que présenté par le requérant aux mêmes conditions que celles stipulées à la résolution numéro 2011-03-03 du comité consultatif d'urbanisme en n'y ajoutant aucune condition particulière.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-025

6.2 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-558 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SUPERFICIE ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET AUX HAIES.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 24 septembre 2010;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

ADOpte le premier projet de règlement numéro 2010-558 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les dispositions relatives à la superficie et la hauteur des bâtiments accessoires et de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux haies.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-026

6.3 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 19 novembre 2010;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2010-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier certaines normes applicables aux enseignes.

Adoptée à l'unanimité

2011-03-027

6.4 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2006-499 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LES DEMANDES ASSUJETTIES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 19 novembre 2010;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2010-562 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 tel qu'amendé afin de modifier les demandes assujetties.

- 2011-03-028 6.5 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-563 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'AUTORISER UN NOUVEAU MATÉRIAU POUR LES TOITURES**
- Adoptée à l'unanimité
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 19 novembre 2010;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray que ce Conseil :
- ADOpte** le projet de règlement numéro 2010-563 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'autoriser un nouveau matériau pour les toitures.
- Adoptée à l'unanimité
- 2011-03-029 6.6 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-564 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES QUAIS DANS UNE ZONE COMMERCIALE**
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 18 février 2011;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Michael Ray que ce Conseil :
- ADOpte** le premier projet de règlement numéro 2011-564 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les normes concernant les quais dans une zone commerciale.
- Adoptée à l'unanimité
- 2011-03-030 6.7 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-565 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CASES DE STATIONNEMENT DANS UNE ZONE COMMERCIALE**
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 18 février 2011;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray que ce Conseil :
- ADOpte** le premier projet de règlement numéro 2011-565 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les normes concernant les cases de stationnement dans une zone commerciale.
- Adoptée à l'unanimité

7.0 **CORRESPONDANCE**

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **AUTRES SUJETS**

2011-03-031 10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 39, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Roger Martel
Maire suppléant

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier